



BENOÎT

PAYAN

POUR MARSEILLE

Élections municipales des 15 et 22 mars 2026

Association Le Cercle de Gyptis

Objet : Réponse à votre questionnaire "Marseille sans mégots"

Madame, Monsieur,

Nous partageons votre constat : avec plus de 50 kilomètres de littoral, Marseille a une responsabilité unique en France en matière de lutte contre la pollution marine. Le fléau des mégots, dont plus de 500 millions finissent chaque année dans notre mer, est une priorité absolue de notre futur mandat.

En réponse à votre interpellation, nous tenons à vous communiquer nos propositions concrètes pour une ville sans mégots :

1- Coopération avec Alcome et utilisation des ressources

Nous envisageons une coopération étroite avec Alcome pour mobiliser pleinement l'éco-contribution de 2,08 € par habitant.

Ces ressources seront fléchées vers l'achat d'équipements de collecte innovants, de nudges ("ici commence la mer" près des bouches d'égout), et le renforcement des campagnes de sensibilisation de proximité.

Nous solliciterons Alcome pour l'installation massive de cendriers de ville intégrés aux corbeilles de rue dans les zones de flux. Concernant les cendriers de poche, leur distribution sera optimisée hors des « Espaces sans tabac » (conformément à la loi du 01/07/2025) pour cibler les fumeurs dans leurs trajets quotidiens.

2- Une communication renouvelée

Si les affiches sur les abribus sont utiles, elles ne suffisent pas. D'une part, nous prévoyons d'intensifier les interventions dans les écoles marseillaises sur le cycle de vie des déchets et l'impact des mégots. D'autre part, nous souhaitons organiser un « grand ménage de printemps » annuel avec les associations pour marquer les esprits et mobiliser les Marseillais. Les campagnes déjà menées seront poursuivies et amplifiées (ex : sensibilisation de 5400 personnes via Keenat et distribution de 70 000 cendriers aux buralistes).

3- Déploiement des cendriers de ville

Nous multiplierons les éteignoirs aux sorties de métro, dans le centre-ville et dans les rues menant aux plages. Un dialogue sera engagé avec les commerçants pour les inciter à équiper leurs entrées, tout en simplifiant les autorisations d'occupation du domaine public pour ces dispositifs. Nous soutiendrons des filières locales de valorisation des mégots collectés (ex: transformation en mobilier urbain), en nous appuyant sur l'expertise de vos structures.

4- Plages et parcs : Espaces sans tabac

Depuis 2021, Marseille est pionnière sur les plages sans tabac. Pour faire respecter cette interdiction nous souhaitons:

Une installation systématique de cendriers de ville aux entrées des plages et parcs pour inciter au geste citoyen avant de pénétrer dans la zone protégée.

Une installation de collecteurs géants de type "Nudge" pour sensibiliser aux énormes quantités retrouvées sur les plages et dans l'environnement.

Une mobilisation de la brigade de l'environnement de la police municipale et de la brigade maritime pour patrouiller et faire respecter l'interdiction.

Une poursuite des actions de dépollution citoyenne et un renforcement du nettoyage de proximité via le retour des cantonniers affectés durablement à un quartier déterminé.

5- Risque incendie

Le jet de mégots est une cause majeure d'incendie dans nos massifs. Nous souhaitons mettre en œuvre une ceinture de protection naturelle contre les incendies autour de la ville (plantations d'amandiers, d'oliviers) pour limiter la propagation des feux. Parallèlement des campagnes de sensibilisation ciblées seront déployées sur les routes d'accès aux massifs et au Parc national des Calanques.

6- Sanctions

Nous prônons la fermeté contre les incivilités. Ainsi, nous augmenterons de 50 % les effectifs de la brigade de l'environnement pour traquer les dépôts sauvages et les jets de déchets au sol.

Nous sommes favorables à une réflexion sur l'augmentation du montant des contraventions pour le jet de mégots, à l'instar d'autres métropoles, pour renforcer l'aspect dissuasif.

7- Place des associations

Les associations sont au cœur de notre action. De ce fait, un Conseil local de la propreté et du cadre de vie sera co-construit avec les associations pour diagnostiquer les points noirs et proposer des solutions. Nous poursuivrons et amplifierons les appels à projets pour financer les actions de sensibilisation et de dépollution.

8- Autres mesures

Nous souhaitons reprendre le contrôle de la propreté et de la collecte des déchets, en exigeant de la Métropole un effort très importants en termes d'effectifs d'agents et de rythme des collectes, et une gestion plus fine et transparente, incluant une application unique de signalement des désordres (mégots, poubelles pleines) avec un suivi en temps réel.

Benoît Payan

Tête de liste Printemps marseillais
Pour Marseille

Réponses Franck Allisio

1- Comment envisagez-vous la coopération avec Alcome, l'éco-organisme qui doit financer les projets de lutte contre les déchets de mégots de cigarettes, à hauteur de 2,08€ par habitant à Marseille ?

a. Comment voulez-vous que cette ressource financière soit utilisée ?

Cet argent doit servir avant tout à éviter le dépôt de mégots dans nos rues. Donc à financer des marqueurs de prévention « ici commence la mer » comme on retrouve dans certaines villes, mais aussi des cendriers, avec un objectif simple : une poubelle publique = un cendrier.

b. Pensez-vous demander à Alcome la distribution de cendriers de poche, de cendriers de ville, ...

Oui, et à distribuer à chaque évènement.

2- Quelle communication pour sensibiliser les fumeurs ?

On a régulièrement des affiches sur les abribus disant qu'un mégot est un déchet qui ne doit pas terminer par terre. Considérez-vous cette communication suffisante ou prévoyez-vous une communication différente ?

Il y aura donc les plaques « Ici commence la mer » dans nos rues à proximité des bouches d'égout et effectivement des campagnes d'affichage. Mais nous serons peut-être plus « choc » car dans le cadre de notre programme Marseille en ordre, un mégot par terre sera sanctionné directement de 135 € d'amende, il y aura donc une campagne de communication en ce sens, mais aussi une réalité de la sanction.

3- Cendriers de ville :

a. Estimez-vous les cendriers actuels sur le domaine public suffisants ?

Non pas du tout, c'est même catastrophique par rapport aux autres grandes villes.

b. Envisagez-vous de nouveaux cendriers installés sur l'espace public et si oui :

Oui

Où pensez-vous important d'installer ces cendriers ?

Comme nous l'avons dit plus haut, une poubelle publique, ça sera un cendrier. Mais au-delà de cela nous allons pourvoir en priorité les lieux de rassemblement, comme le Vieux-Port ou la Place Jean-Jaurès (la Plaine).

Combien de cendriers supplémentaires pensez-vous installer ?

Plusieurs milliers avec une priorité pour le centre-ville.

Prévoyez-vous d'imposer aux lieux qui reçoivent du public d'installer des cendriers devant leurs portes ?

Oui.

Prévoyez-vous des mesures de recyclage spécifiques pour les mégots récupérés par ces cendriers ?

Oui, c'est un partenariat à réaliser avec des entreprises privées comme « Cy-clope » qui agissent pour valoriser les mégots. Nous ouvrirons un marché public avec une répartition de la ville.

Pour les nouvelles actions, quel sera votre calendrier de mise en œuvre ?

Dans les 3 premières années du mandat.

4- Plages et autres espaces extérieurs où il est interdit de fumer :

La ville de Marseille a interdit la cigarette sur les plages dès 2021, devançant le législateur de 4 ans. Malheureusement cette interdiction n'est pas vraiment respectée au vu du nombre important de mégots qu'on y trouve.

Quelles mesures mettrez-vous en œuvre et selon quel calendrier si vous êtes élu. Pour que cette interdiction soit respectée ? :

En matière d'information

Nous renouvelerons les panneaux aux entrées de plage signifiant l'interdiction, et ferons des publications régulières sur les réseaux de la ville.

En matière d'installation de cendriers à l'entrée des plages

A chaque « entrée » de plage nous installerons effectivement un cendrier

En matière de contrôle du respect de l'interdiction

Notre plan « Marseille en ordre » prévoit une multiplication des patrouilles, notamment en saison, au bord des plages, donc il y aura des sanctions et des amendes dissuasives.

En matière d'actions de dépollution

Les plages seront nettoyées tous les matins en saison.

5- Risque Incendie

Le jet de mégots de cigarettes est une source importante de déclenchement d'incendie dans notre région. Quelles mesures pensez-vous pouvoir mettre en œuvre à Marseille pour réduire ce risque ?

Si nous multiplions les campagnes de prévention, malheureusement il est impossible d'empêcher un individu mal intentionné de lancer son mégot par la fenêtre et ce malgré les conséquences pénales qu'il encourt.

Ce que nous ferons, c'est que nous agirons surtout sur le débroussaillage des particuliers et du domaine public pour éviter au maximum de créer des zones à risque.

6- Sanctions :

À ce jour, le jet de mégots sur la voie publique est passible d'une amende de 35€ en application de l'article R 632-1 du code pénal. Certaines municipalités comme Paris ont augmenté le montant de cette contravention.

Est-ce une décision que vous proposerez ?

Oui, nous assimilerons cela à une dégradation du domaine public et donc il y aura une amende de 135€.

Quelles autres sanctions envisagez-vous ?

Cela peut se traduire par des interdictions de plage ou de parcs, notamment dans les Calanques voire des poursuites pénales pour mise en danger de la vie d'autrui.

7- Place des associations dans la lutte contre les mégots :

Quel rôle entendez-vous donner aux associations de Marseille qui luttent contre la pollution de la mer, dans la mise en place de votre politique de lutte contre les déchets tels que les mégots de cigarettes ?

Nous les écouterons et nous continuerons à les aider du mieux que nous le pourrons. Les actions de dépollution sont à la fin, quand le mal a été fait, notre rôle collectif est qu'au fond ces associations n'aient plus de travail !

8- Autres :

Quelles sont les autres mesures de lutte contre la pollution par les mégots que vous souhaitez mettre en œuvre ?

C'est un peu général mais nous souhaitons que tous les ports de Marseille aient la double certification « Ports Propres Actifs en Biodiversité » donc cela passe aussi par la lutte contre la pollution par les mégots.